

Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 1er octobre 2008

Etaient présents : J.L THOMAS G.RIPEAUX R.LELIEVRE B.LEMASSON V.BOUJU D.LEBRETON M.RINGUENET-PECATE J.TRETON B.LEBOUC C. PICHEREAU C.FOUBERT

Absents excusés : D. GRAND et R.DELAUNAY qui ont donné pouvoir à M. le Maire, F.ADAM T.GUILLOUARD

1/ Avis du Conseil Municipal sur la création d'une Zone de Développement Eolien (ZDE) sur le territoire des communes de Ciral et Saint Ellier Les Bois

Les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable à la demande des maires de Ciral et Saint Ellier Les Bois qui ont déposé un dossier de demande de création d'une ZDE sur le territoire de leurs communes.

2/ Primes de fin d'année au Personnel Communal

La prime prévue par le Comité Technique Paritaire (CTP) placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de La Mayenne dont le montant a été fixé à 873 € net pour un agent à temps complet (un prorata est effectué pour les agents à temps non complet) sera versée au Personnel Communal.

3/ Transfert de la compétence Eclairage Public au Syndicat Départemental pour l'Electricité et le Gaz de La Mayenne (S.D.E.G.M)

Les membres du Conseil Municipal ont décidé de transférer au S.D.E.G.M l'ensemble des prestations d'investissement et de fonctionnement liées au réseau d'éclairage public. Pour ce qui est de l'entretien de l'éclairage public, le forfait annuel sera de 26 € par points lumineux étant précisé que les armoires compteront pour 2 points lumineux (un total de 92 points lumineux pour la Commune de LIGNIERES-ORGÈRES).

4/ Etude devis d'entretien de terrain et de curage de fossés

Les devis suivants ont été acceptés :

- Chemin de Cadin et de la Blutellerie : 1.674,40 € TTC (entreprise RIPAUX)
- Nivellement de l'ancien dépôt d'ordures à Orgères : 598,00 € TTC (entreprise RIPAUX)
- curage de fossés et ouverture de tranchée à la Vannerie 269,10 € TTC (entreprise TACP)

-Par ailleurs, M. Bernard LEMASSON a donné le compte rendu de la réunion de la commission voirie du jeudi 11 septembre 2008

5/ Choix de l'entreprise de Menuiserie pour les travaux d'extension du bâtiment rue de la Gérarderie (abri pour véhicules Sapeurs Pompiers hors d'usage) suite à réception d'un 2nd devis avec variante (bardage laqué).

Les membres du Conseil Municipal ont examiné les devis avec la variante bardage laqué et ont retenu l'entreprise FIMAC (la moins disante) pour un coût de 6.583,91 € TTC

6/ Elaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Les membres du Conseil Municipal compte tenu de l'obligation qui lui est faite d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde, décident l'élaboration de celui-ci et sollicitent l'assistance de la DDE. Pour piloter et mettre en œuvre ce projet les membres du Conseil Municipal ont désigné les personnes suivantes :

- M ; Le Maire, chef de projet,
- M. Bernard LEMASSON, Elu référent en matière de sécurité civile,
- M. Gabriel RIPAUX

7/ Projet de construction d'une classe et d'une cantine à l'école publique.

M. le Maire a présenté aux membres du Conseil Municipal une esquisse de projet pour la construction d'un bâtiment qui abritera une nouvelle cantine et une nouvelle classe – les locaux existants étant devenus inadaptés aux besoins actuels (cantine et réfectoire trop exigües et vétusté du préfabriqué abritant la classe du cycle III).

Il a été décidé de lancer un appel d'offre pour un marché de maîtrise d'œuvre

8/ Point sur la cantine municipale (fonctionnement, nouveau tarif...)

Depuis le 1^{er} septembre 2008, le prix du repas est fixé à 3,40 €. Les effectifs sont environ de 22 repas élèves par jour dont peu d'enfant en classe de maternelle. A ce jour, il n'est donc pas nécessaire de prévoir une personne supplémentaire au service de la cantine.

9/ Règlement du Service des Eaux

Le projet de règlement du Service des Eaux, remis à la réunion de Conseil Municipal du 27 juin 2008 aux membres du Conseil Municipal, a été adopté à l'unanimité.

Par ailleurs les tarifs suivants ont été établis :

- remplacement de compteur gelé ou cassé : 100 €
- forfait horaire des frais de personnel : 32 €
- fermeture provisoire de compteur : 15 €
- réouverture après fermeture provisoire de compteur : 15 €
- fermeture de compteur pour non paiement des factures : 15 €
- réouverture de compteur fermé pour non paiement des factures : 15 €

Fait à Lignières-Orgères, le 2 octobre 2008

Le Maire,

Jean-Luc THOMAS